

Ministère de l'Education nationale. Direction des équipements et des constructions. Collège d'enseignement secondaire type 1200 places. Programme de construction.

Numéro d'inventaire : 1988.00581.21

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Ministère de l'Education nationale

Date de création : 1975

Description : Liasse agrafée sans couverture. Mention manuscrite sur la 1ère page.

Mesures : hauteur : 300 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Document non diffusé, le type d'établissement étant déconseillé.

Mots-clés : Bâtiments scolaires : Lycées et collèges d'enseignement général

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 54

ill.

— Non diffusé par DEC, car ce type d'établ., trop volumineux, n'est plus recommandé.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DIRECTION DES EQUIPEMENTS ET DES CONSTRUCTIONS

Le présent document présente les éléments de conception pour un établissement scolaire d'enseignement secondaire dans les conditions d'aujourd'hui. Il décrit les principales parties de l'école et leur conception d'enseignement secondaire. Les instructions concernant les types de plans d'enseignement sont également très fréquemment utilisées dans les établissements scolaires. Ces instructions sont destinées à assurer la sécurité des élèves et des personnels. Elles sont basées sur les normes de sécurité de l'École Supérieure de Techniques et d'Ingenierie de C.E.S.T.I. et sont appliquées dans tous les établissements scolaires.

Le plan de construction est destiné à assurer la sécurité des élèves et du personnel. Il décrit la conception de l'école en tant qu'un établissement d'enseignement secondaire. Il décrit également les exigences de sécurité qui doivent être respectées. Le plan de construction doit être réalisé par un architecte qualifié et doit être approuvé par le chef d'établissement.

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT SECONDNAIRE

TYPE 1200 PLACES

Le plan de construction est destiné à assurer la sécurité des élèves et du personnel. Il décrit la conception de l'école en tant qu'un établissement d'enseignement secondaire. Il décrit également les exigences de sécurité qui doivent être respectées. Le plan de construction doit être réalisé par un architecte qualifié et doit être approuvé par le chef d'établissement.

Le présent document décrit les éléments de conception pour un établissement scolaire d'enseignement secondaire dans les conditions d'aujourd'hui. Il décrit les principales parties de l'école et leur conception d'enseignement secondaire. Les instructions concernant les types de plans d'enseignement sont également très fréquentes dans les établissements scolaires. Ces instructions sont destinées à assurer la sécurité des élèves et des personnels. Elles sont basées sur les normes de sécurité de l'École Supérieure de Techniques et d'Ingenierie de C.E.S.T.I. et sont appliquées dans tous les établissements scolaires.

Programme

de construction

Le présent document décrit les éléments de conception pour un établissement scolaire d'enseignement secondaire dans les conditions d'aujourd'hui. Il décrit les principales parties de l'école et leur conception d'enseignement secondaire. Les instructions concernant les types de plans d'enseignement sont également très fréquentes dans les établissements scolaires. Ces instructions sont destinées à assurer la sécurité des élèves et des personnels. Elles sont basées sur les normes de sécurité de l'École Supérieure de Techniques et d'Ingenierie de C.E.S.T.I. et sont appliquées dans tous les établissements scolaires.

Le présent document décrit les éléments de conception pour un établissement scolaire d'enseignement secondaire dans les conditions d'aujourd'hui. Il décrit les principales parties de l'école et leur conception d'enseignement secondaire. Les instructions concernant les types de plans d'enseignement sont également très fréquentes dans les établissements scolaires. Ces instructions sont destinées à assurer la sécurité des élèves et des personnels. Elles sont basées sur les normes de sécurité de l'École Supérieure de Techniques et d'Ingenierie de C.E.S.T.I. et sont appliquées dans tous les établissements scolaires.

Le présent document décrit les éléments de conception pour un établissement scolaire d'enseignement secondaire dans les conditions d'aujourd'hui. Il décrit les principales parties de l'école et leur conception d'enseignement secondaire. Les instructions concernant les types de plans d'enseignement sont également très fréquentes dans les établissements scolaires. Ces instructions sont destinées à assurer la sécurité des élèves et des personnels. Elles sont basées sur les normes de sécurité de l'École Supérieure de Techniques et d'Ingenierie de C.E.S.T.I. et sont appliquées dans tous les établissements scolaires.

Le présent document décrit les éléments de conception pour un établissement scolaire d'enseignement secondaire dans les conditions d'aujourd'hui. Il décrit les principales parties de l'école et leur conception d'enseignement secondaire. Les instructions concernant les types de plans d'enseignement sont également très fréquentes dans les établissements scolaires. Ces instructions sont destinées à assurer la sécurité des élèves et des personnels. Elles sont basées sur les normes de sécurité de l'École Supérieure de Techniques et d'Ingenierie de C.E.S.T.I. et sont appliquées dans tous les établissements scolaires.

Le présent document décrit les éléments de conception pour un établissement scolaire d'enseignement secondaire dans les conditions d'aujourd'hui. Il décrit les principales parties de l'école et leur conception d'enseignement secondaire. Les instructions concernant les types de plans d'enseignement sont également très fréquentes dans les établissements scolaires. Ces instructions sont destinées à assurer la sécurité des élèves et des personnels. Elles sont basées sur les normes de sécurité de l'École Supérieure de Techniques et d'Ingenierie de C.E.S.T.I. et sont appliquées dans tous les établissements scolaires.

Le présent document décrit les éléments de conception pour un établissement scolaire d'enseignement secondaire dans les conditions d'aujourd'hui. Il décrit les principales parties de l'école et leur conception d'enseignement secondaire. Les instructions concernant les types de plans d'enseignement sont également très fréquentes dans les établissements scolaires. Ces instructions sont destinées à assurer la sécurité des élèves et des personnels. Elles sont basées sur les normes de sécurité de l'École Supérieure de Techniques et d'Ingenierie de C.E.S.T.I. et sont appliquées dans tous les établissements scolaires.

EXTERNAT - DEMI-PENSION - INTERNAT

Désignation des locaux	Nb	Surface indicative	Observations
SALLES D'ENSEIGNEMENT GENERAL			
- Salles de cours.....	4	60m ² env.	Ces salles seront autant que possible regroupées en vue d'un remodelage ultérieur de l'espace.
- Salles de cours.....	12	50m ² env.	Par contre une salle de cours de 50m ² prendra place près du centre de Documentation et d'Information, pouvant servir de salle de langues ou d'audio-vidéothèque.
- Salles de cours.....	10	35m ² env.	
- Salle de cours.....	2	25m ² env.	
SALLES SPECIALISEES			
- Histoire et géographie	2	60m ² env.	Les dépôts concernant les salles d'Histoire et de Géographie, de dessin, de musique, de physique et technologie seront situés à proximité de ces salles.
- Histoire et géographie	2	50m ² env.	
- Dépôt.....	1	35m ² env.	
- Dessin.....	1	60m ² env.	
- Dessin.....	1	75m ² env.	Les salles de dessin pourraient être placées près des salles d'enseignement pratique.
- Dépôt pour modèles.....	1	25m ² env.	
- Musique.....	2	60m ² env.	
- Dépôt.....	1	12m ² env.	Les salles de sciences naturelles et de physique-technologie devront être regroupées sur un même niveau et préférentiellement, pour des raisons de sécurité, (alimentation en gaz) être placées au rez-de-chaussée.
- Sciences naturelles :			
- 8 tables - Type A.....	2	60m ² env.	
- 10 tables - Type B.....	2	75m ² env.	
- Collections laverie produits.....	1	50m ² env.	Le grand dépôt des salles de sciences naturelles devra communiquer avec elles et recevoir l'éclairage naturel pour permettre éventuellement des élevages ou des cultures, l'autre dépôt pouvant si besoin est, rester en partie centrale.
- Collections laverie produits.....	1	25m ² env.	
- Physique et technologie	2	75m ² env.	
- Dépôt.....	1	35m ² env.	
- Salle d'enseignement pratique n° 1.....	1	75m ² env.	Si elle ne peut-être suffisamment isolée phoniquement, la salle d'enseignement pratique n° 1 sera éloignée du groupement des classes.
- Dépôt.....	1	25m ² env.	Elle se situera toujours au rez-de-chaussée.
- Salle d'enseignement pratique n° 2.....	1	75m ² env.	Les dépôts des salles d'enseignement pratique n° 1, 2 et 3 seront contigus à ces salles. Le dépôt de la salle d'enseignement pratique 1 aura une ouverture directe sur l'extérieur près d'un accès des véhicules de livraison.
- Dépôt	1	25m ² env.	
- Salle d'enseignement pratique n° 3.....	1	75m ² env.	
- Dépôt.....	1	25m ² env.	Dans le cas où une S.E.S. est prévue dans l'établissement, tous les locaux à usage pratique ou professionnel seront autant que possible regroupés près de celle-ci.
LOCAUX MEDICAUX ET SOCIAUX			
- Salle de mensurations et soins.....	1	25m ² env.	Ces locaux se situeront à rez-de-chaussée et au voisinage de l'administration, avec possibilité éventuelle d'une zone d'attente abritée à proximité.
- Cabines de déshabillage	3	2m ² env.	
- Bureau du médecin et de l'assistante sociale...	1	18m ² env.	
- Sanitaire.....	1	6m ² env.	
- Salle de soins.....	1	12m ² env.	

	Nb	Surface indicative	
LOCAUX SOCIO-EDUCATIFS			<p>La salle de réunion élèves, aussi accueillante que possible, se situera à proximité de l'abri-détente. Elle pourra éventuellement recevoir un aménagement intérieur complémentaire adapté à chaque cas d'espèce (appareils de distribution de boissons, fosse de rencontre, coin feu...) Les salles d'activités de groupe se répartiront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une part, à proximité de cette salle - l'une d'elles étant équipée en laboratoire-photo - - d'autre part, près du Centre de Documentation, voire même en s'incorporant à celui-ci.
LOCAUX ANNEXES DE L'EXTERNAT			
- Bureau du Conseiller d'éducation.....	1	18m ² env.	
LOCAUX DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET DU PERSONNEL ENSEIGNANT			<p>Les locaux administratifs seront toujours intégrés au bâtiment d'externat. Le bureau du gestionnaire sera protégé efficacement contre l'effraction et permettra l'ancre au sol d'un coffre de 500 kgs.</p> <p>Le secrétariat est à traiter en bureau d'accueil, largement ouvert situé entre les bureaux du chef d'établissement et de son adjoint et communiquant par une porte avec ceux-ci.</p>
- Bureau du directeur.....	1	24m ² env.	
- Bureau du sous-directeur..	1	18m ² env.	
Bureau du secrétariat de direction.....	1	24m ² env.	
Bureau du gestionnaire et secrétariat.....	1	30m ² env.	
Bureau du surveillant d'externat.....	1	12m ² env.	
- Vestiaire sanitaire.....	1	6m ² env.	
- Salle de réunion des professeurs.....	1	50m ² env.	<p>La salle de réunion des professeurs pourra être située soit près du Centre de documentation et d'information, soit près de l'Administration. Cette salle est à traiter comme une salle de club avec petit office permettant l'installation d'un bar. Les salles de travail des professeurs seront placées en partie près de la salle de réunions des professeurs et en partie, auprès du Centre de documentation et d'information, voire même incorporées à celui-ci.</p>
- Salles de travail des professeurs.....	7	12m ² env.	<p>Les sanitaires professeurs seront éventuellement divisés et répartis suivant la composition choisie.</p>
- Sanitaires professeurs....		12m ² env.	<p>Le bureau de surveillant d'externat sera placé près de l'abri-détente en ayant vue sur les espaces récréatifs.</p>